



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

# COMMERCE-DE- LA-FOURRURE-À-LACHINE

*Plan directeur*



Parcs Canada Parks Canada

Canada



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

# COMMERCE-DE- LA-FOURRURE-À-LACHINE

PLAN DIRECTEUR

Unité de gestion de l'Ouest du Québec

Octobre 2007



# Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine.

*Le ministre de l'Environnement,*

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

**John Baird**



**Lieu historique national du Canada du  
Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine**

**P L A N   D I R E C T E U R**

**APPROBATION RECOMMANDÉE PAR :**



---

**Alan Latourelle**  
Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada



---

**Francine Émond**  
Directrice  
Unité de gestion de l'Ouest du Québec  
Parcs Canada



# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>9</b>
1.1 Vue d'ensemble du processus d'élaboration du plan .....	10
1.2 Cadre législatif et stratégique de Parcs Canada en matière de gestion des lieux historiques nationaux .....	10
1.3 Objectifs stratégiques de Parcs Canada .....	11
1.4 Rôle des lieux historiques nationaux .....	12
<b>2. Le lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine</b> .....	<b>19</b>
<b>3. L'intégrité commémorative du lieu</b> .....	<b>21</b>
<b>4. L'objectif de commémoration</b> .....	<b>23</b>
<b>5. Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine aujourd'hui</b> .....	<b>25</b>
5.1 Les ressources culturelles et les messages .....	25
5.2 Services et installations à l'intention des visiteurs .....	30
5.3 Fréquentation et utilisation par le public .....	30
5.4 Les réseaux national et régional .....	31
5.5 Les liens avec la communauté locale et régionale .....	32
5.6 Administration et opérations .....	32
<b>6. Regard vers l'avenir</b> .....	<b>39</b>
<b>7. Les objectifs et les mesures de gestion</b> .....	<b>41</b>
7.1 Protection du patrimoine .....	41
7.2 Mise en valeur du patrimoine et éducation du public .....	42
7.3 Expérience des visiteurs .....	42
7.4 Partenariats et participation de la collectivité .....	43
7.5 Administration et opérations .....	44
<b>8. Résumé de l'évaluation environnementale stratégique</b> .....	<b>45</b>
<b>9. Mise en œuvre</b> .....	<b>47</b>

<b>Annexe A</b> .....	<b>51</b>
Bibliographie .....	51
<b>Annexe B</b> .....	<b>53</b>
Sommaire de l'évaluation d'intégrité commémorative .....	53

---

# 1. Introduction



Intérieur de l'entrepôt  
Parcs Canada / S. Fabris

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des éléments tangibles et symboliques du patrimoine culturel de notre pays. Ce sont des lieux exceptionnels reconnus en vertu de la loi comme étant d'importance nationale dans l'histoire du Canada.

Aux termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), Parcs Canada a le mandat d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. En vertu de cette loi, paragraphes 32.(1) et 32.(2), chaque lieu historique, administré par l'Agence, est tenu d'établir un plan directeur qui doit être déposé devant le Parlement tous les cinq ans. Le plan directeur est un document qui sert à appliquer localement les politiques générales de Parcs Canada et qui est approuvé par le ministre après avoir fait l'objet d'une consultation publique. Le plan dicte l'aménagement et

la gestion à long terme d'un lieu historique national. Il sert de cadre pour toutes les activités subséquentes de gestion, de mise en œuvre et de planification des projets afférents au lieu. Le plan directeur a pour but d'assurer l'intégrité commémorative du lieu historique national et notamment, l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles. Parallèlement à cet objectif stratégique, le plan directeur prescrit également le type de mesures à mettre en place pour offrir des expériences éducatives, pour répondre aux attentes des visiteurs et leur permettre d'apprécier le lieu historique national.

Ce plan directeur, le tout premier du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, expose les critères sur lesquels Parcs Canada et ses partenaires s'appuieront pour assurer la

---

protection, la mise en valeur et la gestion des ressources du lieu. Il est le résultat d'un processus de planification qui a fait appel à la consultation publique pour façonner l'orientation de ce lieu historique national.

## **1.1 Vue d'ensemble du processus d'élaboration du plan**

Ce plan directeur est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire formée d'employés de Parcs Canada. La mise au point de ce document a commencé par une évaluation des pratiques de gestion antérieures, un examen de la situation actuelle et l'identification des enjeux à régler. Chacun de ces enjeux a ensuite été analysé en détail en fonction des directives énoncées dans les dispositions législatives, les politiques et les priorités définies en vue de développer des propositions à soumettre à la consultation publique.

En août 2006, l'équipe a publié un document de consultation publique décrivant le processus de planification et soulignant les options de gestion proposées en vue de régler les enjeux identifiés. Le public a été invité à émettre ses opinions et ses suggestions sur l'orientation du plan directeur. Tous les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la rédaction du plan directeur. À la suite de cette consultation, la version provisoire du plan directeur a été soumise à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion proposées ne risqueraient pas d'entraîner d'effets environnementaux négatifs sur le lieu. Le plan a ensuite été présenté au ministre de l'Environnement pour approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé devant le Parlement.

## **1.2 Cadre législatif et stratégique de Parcs Canada en matière de gestion des lieux historiques nationaux**

### ***Législation***

Le gouvernement du Canada veille à ce que tout l'éventail de l'histoire du Canada soit représenté dans le réseau des lieux historiques nationaux. Tel qu'il a été prévu aux termes de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*, le ministre responsable des lieux historiques nationaux a le mandat de désigner les « endroits historiques ». La Commission des lieux et monuments historiques du Canada conseille le ministre au sujet de la commémoration de ces lieux.

### ***Politique sur les lieux historiques nationaux***

Les objectifs stratégiques du gouvernement du Canada relatifs aux lieux historiques nationaux sont les suivants :

- Aider la population à mieux connaître et à apprécier l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et, à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le plaisir des générations actuelles et futures.
- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

---

## ***Politique sur la gestion des ressources culturelles***

Pour s'assurer que les ressources des lieux historiques nationaux sont adéquatement protégées et mises en valeur, l'Agence Parcs Canada est dotée d'une politique sur la gestion des ressources culturelles. Cette politique repose sur cinq principes directeurs : la valeur, l'intérêt public, la compréhension, le respect et l'intégrité. En termes concrets, pour assurer l'application de ces principes, il faut que les ressources culturelles soient recensées et évaluées et que leur valeur historique soit dûment prise en compte dans toutes les interventions. Ces interventions comprennent les activités de préservation et de protection des ressources et celles qui permettent de les faire connaître et apprécier du public et d'en favoriser une utilisation judicieuse.

La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada est une approche intégrée et holistique. Elle s'applique à toutes les activités qui ont une incidence sur les ressources culturelles, que ce soit la protection, l'entretien, l'appréciation ou l'utilisation. Les principes directeurs ne sont pas mutuellement exclusifs et donnent au contraire des résultats plus probants lorsqu'ils sont envisagés dans leur globalité. Les pratiques de gestion des ressources culturelles jouent un rôle intégral dans la saine gestion du lieu et dans toutes les activités de gestion conjointe ou partagée entreprises par le personnel et les partenaires de Parcs Canada. Les principes de gestion des ressources culturelles ont été appliqués dans l'élaboration de ce plan directeur et continueront de servir de cadre à l'appui des décisions de gestion afférentes à l'aménagement et à l'ouverture au public de ce lieu historique. Aucune activité susceptible de compromettre l'intégrité commémorative d'un lieu historique national ne sera autorisée.

## **1.3 Objectifs stratégiques de Parcs Canada**

Parcs Canada a le mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Pour être en mesure de réaliser ce mandat, Parcs Canada a adopté un ensemble d'objectifs stratégiques qui encadreront ses activités au cours des cinq à dix années à venir. Les objectifs stratégiques qui orientent la gestion du lieu historique du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine sont les suivants :

- Veiller au maintien de l'intégrité commémorative de ce lieu historique national.
- Sensibiliser la population canadienne et les visiteurs de l'étranger au patrimoine canadien de façon à ce qu'ils comprennent mieux la valeur de l'intégrité commémorative et apprécient davantage le réseau des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.
- Offrir aux visiteurs des services propres à leur permettre de découvrir et d'apprécier ce lieu historique national tout en s'assurant que les impacts de la fréquentation du lieu seront maintenus à un niveau minimal.
- Améliorer la gestion de Parcs Canada en privilégiant en particulier un mode de gestion axé sur un processus décisionnel efficace et sur les résultats.
- Gérer les ressources humaines d'une manière judicieuse et propre à offrir à la main-d'œuvre de Parcs Canada, hautement qualifiée et représentative de la population canadienne, un milieu de travail stimulant.

---

## 1.4 Rôle des lieux historiques nationaux

Le lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine fait partie d'une famille de plus de 915 lieux historiques situés dans toutes les régions du Canada. Chacun d'eux a été la scène d'événements qui ont eu des retombées notables sur l'histoire du Canada ou évoque une page importante de celle-ci. Les lieux historiques nationaux du Canada commémorent des centaines d'années d'histoire humaine et un riche éventail de thèmes politiques, économiques, intellectuels, culturels et sociaux.

Les lieux historiques nationaux sont des symboles marquants de notre identité qui font de l'histoire du Canada un élément dynamique du présent. Les lieux historiques nationaux sont la propriété d'instances gouvernementales fédérales, provinciales ou municipales, d'entreprises et de particuliers. Nous sommes tous partie prenante dans la gestion de ces endroits d'exception. Le programme national de commémoration est composé de plusieurs volets distincts, mais interreliés. Outre les quelque 915 lieux historiques nationaux du Canada, plus de 590 personnes et 365 autres éléments de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale. La méthode la plus commune de commémoration est la pose d'une plaque de bronze. Pour commémorer des endroits désignés lieux historiques nationaux, le gouvernement fédéral peut également en faire l'acquisition dans le but d'assurer leur préservation et leur promotion auprès de la population canadienne, ce qui est le cas du lieu historique national du Canada

du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est l'un des 154 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Ces lieux historiques nationaux sont un héritage irremplaçable et important. En les protégeant, nous assurerons leur préservation afin que les générations à venir puissent les apprécier et en profiter.

L'histoire de la traite des fourrures au Canada est l'un des nombreux thèmes reconnus d'importance historique nationale en raison de sa contribution à l'essor de l'économie canadienne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Depuis 1957, un réseau de lieux historiques commémore la traite des fourrures à travers le Canada. Au Québec, la région de Montréal a été reconnue pour commémorer le commerce des fourrures. En effet, dès ses origines, Montréal fut liée au commerce des fourrures qui lui donna sa prospérité première. Sa position stratégique sur la route du commerce des pelleteries en fit un haut lieu des échanges commerciaux entre le Canada et l'Europe.

Le lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine fut désigné l'endroit le plus propice à la commémoration de la traite des fourrures dans la région de Montréal. Enclavé dans le lieu historique national du Canal-de-Lachine, le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine possède une thématique en continuité avec celle du canal. D'autres lieux témoignent également de l'importance de cette activité dans la région, entre autres, le Musée de Lachine et la Galerie de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils contribuent, eux aussi, à faire connaître cette importante facette de notre histoire.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU  
**Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine**

Contexte régional

*The Fur Trade at Lachine*

NATIONAL HISTORIC SITE OF CANADA

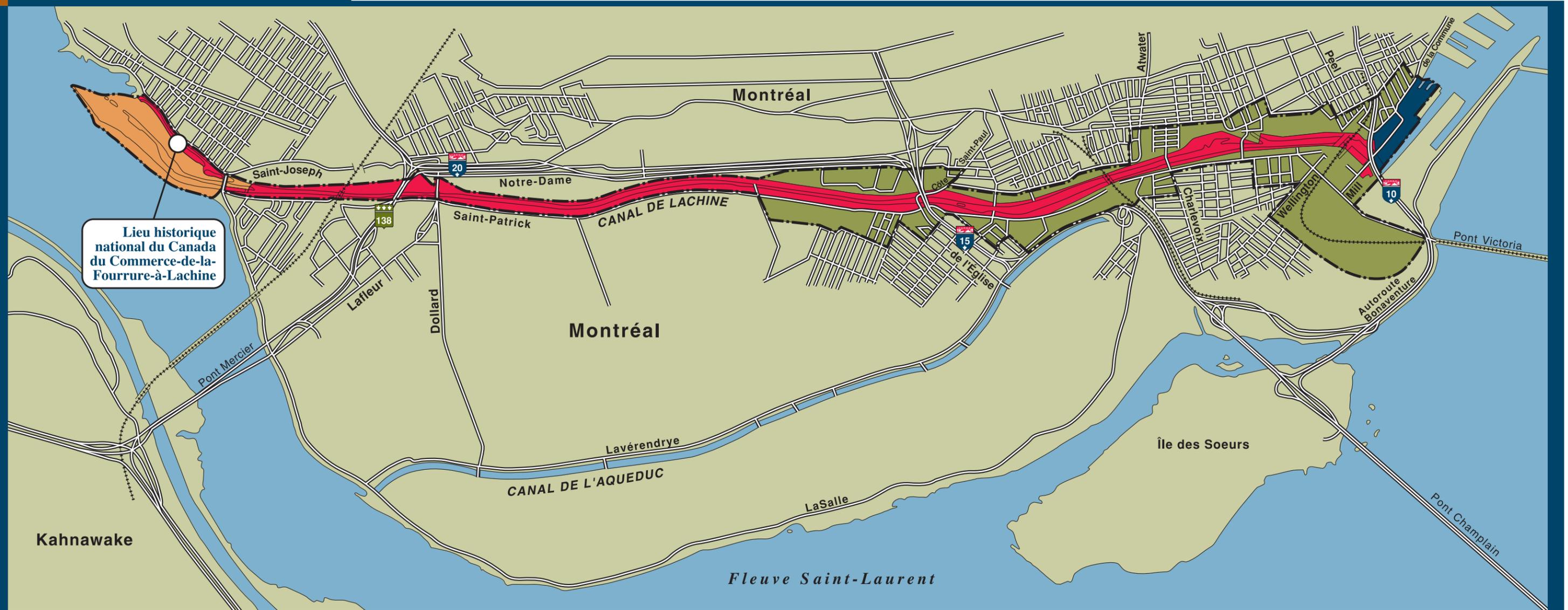
*Regional Context*



**Lieux historiques nationaux du Canada**  
*National Historic Sites of Canada*

- |                                                                        |                                                                   |                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| ① Bataille-de-la-Châteauguay<br><i>Battle of the Châteauguay</i>       | ⑦ Louis-S.-St-Laurent<br><i>Louis S. St. Laurent</i>              | ⑫ Canal-de-Lachine<br><i>Lachine Canal</i>                                 |
| ② Caserne-de-Carillon<br><i>Carillon Barracks</i>                      | ⑧ Sir-Wilfrid-Laurier<br><i>Sir Wilfrid Laurier</i>               | ⑬ Canal-de-Chambly<br><i>Chambly Canal</i>                                 |
| ③ Coteau-du-Lac<br><i>Coteau-du-Lac</i>                                | ⑨ Sir-George-Étienne-Cartier<br><i>Sir George-Etienne Cartier</i> | ⑭ Canal-de-Carillon<br><i>Carillon Canal</i>                               |
| ④ Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine<br><i>The Fur Trade at Lachine</i> | ⑩ Louis-Joseph-Papineau<br><i>Louis-Joseph Papineau</i>           | ⑮ Canal-de-Saint-Ours<br><i>Saint-Ours Canal</i>                           |
| ⑤ Fort-Chambly<br><i>Fort Chambly</i>                                  | ⑪ Manoir-Papineau<br><i>Manoir Papineau</i>                       | ⑯ Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue<br><i>Sainte-Anne-de-Bellevue Canal</i> |
| ⑥ Fort-Lennox<br><i>Fort Lennox</i>                                    |                                                                   |                                                                            |

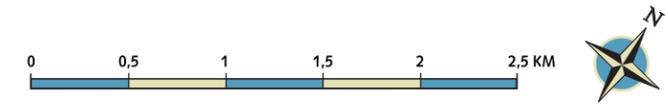




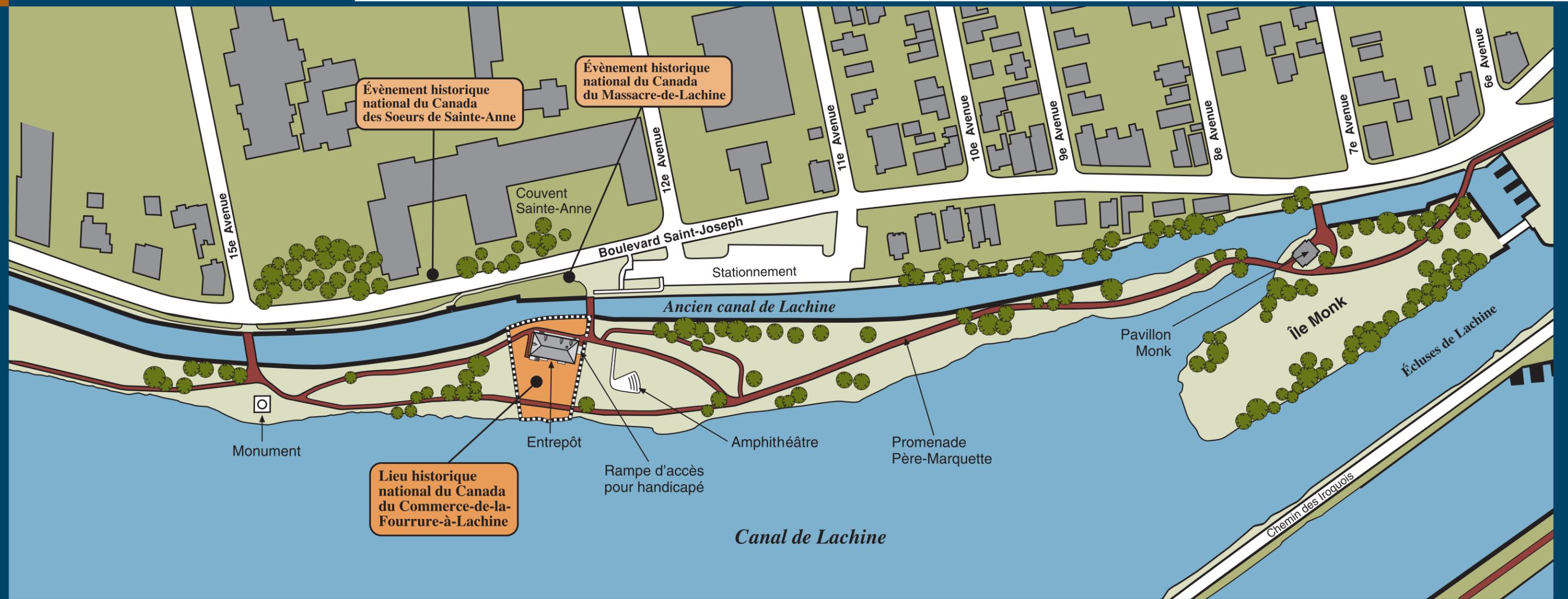
Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine

**LÉGENDE**

-  LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU COMMERCE-DE-LA-FOURRURE-À-LACHINE
-  LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU CANAL-DE-LACHINE
-  PARCS CANADA
-  SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
-  VILLE DE MONTRÉAL ET GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
-  VILLE DE MONTRÉAL, SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVÉ







**LÉGENDE**

-  PISTE POLYVALENTE
-  PROPRIÉTÉ DE PARCS CANADA
-  LIMITES DU LHNC DU COMMERCE-DE-LA-FOURRURE-À-LACHINE

0 10 20 30 40 50 mètres





---

## 2. Le lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine

Trois sites potentiels furent portés à l'attention de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour l'aménagement d'un centre d'interprétation sur l'histoire de la traite des fourrures dans la région de Montréal, soit l'entrepôt de traite de la Compagnie du Nord-Ouest sis rue Sainte-Thérèse à Montréal, l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Lachine ainsi que d'autres bâtiments de la Compagnie du Nord-Ouest à Terrebonne. En février 1970, la Commission émet l'avis que la recommandation finale soit remise à plus tard et renvoyée au Comité du commerce des pelletteries et des populations indigènes. En juin 1970, suite à un second rapport historique sur l'entrepôt de Lachine établissant sa date de construction et suite au rapport du secrétaire concernant l'examen de l'état physique d'édifices rattachés au commerce des fourrures à Lachine, Terrebonne et Montréal, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada est d'avis que l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Lachine est le plus convenable des trois bâtiments proposés pour une interprétation du commerce de la fourrure dans la région de Montréal.

Située au carrefour du transport océanique et fluvial, la région de Montréal fut le centre d'entreposage et le centre administratif des plus importantes compagnies de fourrure en Amérique du Nord soit la Compagnie du Nord-Ouest et la Compagnie de la Baie d'Hudson. La région de Montréal continue d'occuper, encore aujourd'hui, une place



L'entrepôt du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine  
Parcs Canada / A. Kedi

importante à l'échelle mondiale dans l'industrie et le commerce de la fourrure, notamment dans le domaine de la transformation et de la vente au détail.

En 1977, Parcs Canada se porte acquéreur de l'entrepôt de Lachine et d'un terrain des Sœurs de Sainte-Anne. Dès lors, des travaux de recherche sur la valeur historique du bâtiment ont été entrepris. Malheureusement, en 1979, l'édifice a été la proie des flammes, mais sa restauration a été complétée l'année suivante. Puis en mars 1982, on approuvait le concept d'interprétation dans lequel sont précisés les thèmes et les objectifs du lieu. Le site est officiellement inauguré à l'été 1985.



---

### 3. L'intégrité commémorative du lieu

L'intégrité commémorative d'un lieu historique national figure parmi les objectifs fondamentaux de Parcs Canada. L'expression « intégrité commémorative » désigne l'état ou le caractère global d'un lieu historique national. On dit qu'un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique ne sont ni endommagées, ni menacées;
- les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans toutes les décisions ou action ayant une incidence sur le lieu<sup>1</sup>.

Un énoncé d'intégrité commémorative est développé pour chaque lieu historique national. Celui-ci définit l'objectif de commémoration du lieu, fait état des ressources en présence

ainsi que de leur valeur et expose les messages qui doivent être communiqués au public. Les pages qui suivent découlent de l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, approuvé en 2000<sup>2</sup>. Le lieu historique a également fait l'objet d'une évaluation de l'intégrité commémorative en août 2005. Les points saillants de cette évaluation se retrouvent en annexe de ce document. Les conclusions de cette évaluation sont très importantes puisqu'elles sont incorporées aux objectifs et aux mesures de gestion décrits au chapitre 7 de ce plan. Les principaux enjeux concernent la présentation des messages d'importance historique nationale dans l'exposition et le besoin de recherches historiques et archéologiques.

---

1. Parcs Canada, *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative*, Sa majesté la reine du chef du Canada, 2002.

2. Parcs Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine », 2000, 20 p.



---

## 4. L'objectif de commémoration



Gravure de W.H. Bartlett intitulée « Working a Canoe up a Rapid »,  
représentant la remontée d'un rapide  
Bibliothèque et Archives Canada

L'objectif de commémoration définit ce qui doit être spécifiquement commémoré au lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. C'est un énoncé sur l'importance nationale du lieu en fonction des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada approuvées par le ministre.

En 1985, à l'occasion du centenaire des parcs nationaux, une plaque commémorative rappelant l'épopée du commerce de la fourrure est apposée sur l'entrepôt de Lachine.

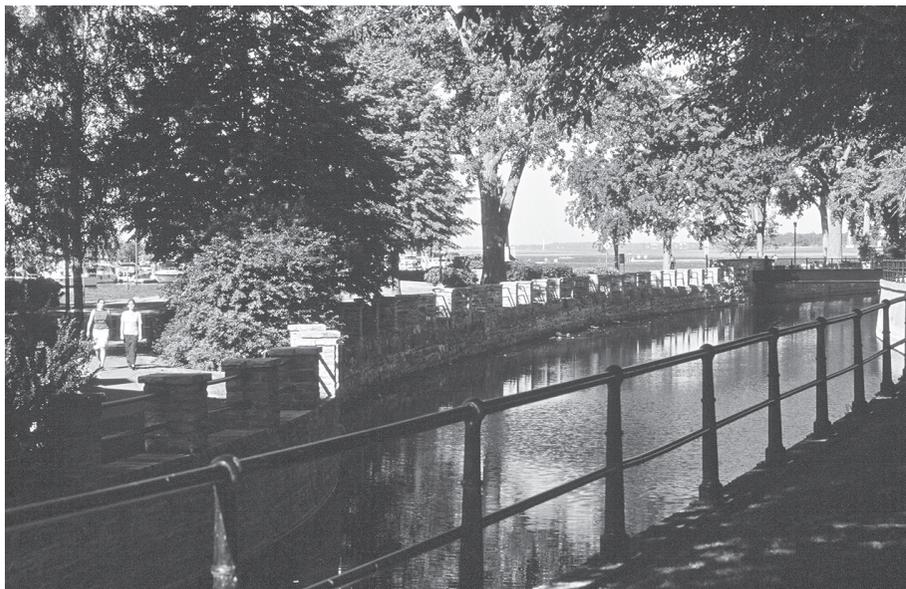
### **L'objectif de commémoration s'énonce donc ainsi :**

Le lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine commémore le commerce de la fourrure dans la région de Montréal.



---

## 5. Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine aujourd'hui



L'ancien canal  
Parcs Canada / S. Fabris

### 5.1 Les ressources culturelles et les messages

Comme il est fait mention dans les pages précédentes, l'un des objectifs fondamentaux de Parcs Canada est de conserver et de protéger les ressources culturelles d'importance historique nationale du lieu. Voici un portrait de la situation actuelle en ce qui a trait aux ressources culturelles.

#### 5.1.1 Ressources culturelles d'importance historique nationale

##### *Lieu historique et paysages significatifs*

L'ensemble des composantes de ce lieu historique contribue au paysage d'aujourd'hui. Ce paysage témoigne de l'évolution et de l'histoire de cet entrepôt du commerce des fourrures et assure la compréhension de

son importance historique nationale grâce aux témoins tangibles encore présents. Les valeurs patrimoniales sur le site résident dans les interrelations qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours entre les composantes maîtresses de ce paysage constituées par le lac Saint-Louis, les jetées, les canaux de 1825 et de 1848, le bâtiment et la trame urbaine traditionnelle environnante. Les éléments du paysage qui caractérisent le site sont les suivants :

- La localisation stratégique du bâtiment le long du Saint-Laurent, la principale voie de pénétration à l'intérieur du continent, confirmée par l'aménagement subséquent des canaux de 1825 et 1848.
- Les percées visuelles vers le lac Saint-Louis qui soulignent l'interrelation entre la fonction d'entrepôt de ce hangar de pierre et la navigation des canots en amont des rapides de Lachine, vers le cœur du continent.

---

### ***Le patrimoine bâti : l'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson***

L'entrepôt de la Compagnie de la Baie d'Hudson représente la principale ressource culturelle au Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. Il porte le numéro 1255, en bordure du boulevard Saint-Joseph. Il s'agit d'un bâtiment de maçonnerie à un étage, de forme rectangulaire, d'environ 229 m<sup>2</sup>. Il fut construit à l'automne 1803 pour le compte d'Alexander Gordon, un ancien commis dans la traite des fourrures au poste de Témiscamingue et un actionnaire de la Compagnie du Nord-Ouest. Propriété de la famille Gordon jusqu'en 1833, il est alors vendu à la Compagnie de la Baie d'Hudson qui l'occupe jusqu'en 1861. Il passe ensuite aux mains de la communauté des religieuses de Sainte-Anne qui le cède au gouvernement fédéral en 1977. Restauré au début des années 1980, par Parcs Canada, à la suite d'un incendie qui ne laisse debout que la maçonnerie de pierres et plus de la moitié de la charpenterie, le bâtiment est devenu un centre d'interprétation de l'histoire de la traite des fourrures dans la région de Montréal<sup>3</sup>.

Actuellement, l'entrepôt souffre d'un problème d'humidité qui varie beaucoup au cours de l'année et d'un manque d'apport d'air frais au cours des mois où il est fermé au public. Ces éléments affectent la charpente de l'entrepôt et accélèrent la détérioration des cadres des portes et des fenêtres.

### ***Les vestiges d'anciens bâtiments***

Selon un acte notarié de 1806, la propriété d'Alexander Gordon comprenait, outre l'entrepôt, divers bâtiments dont au moins une

grande maison en bois et deux granges situées sur le site actuel du couvent des Sœurs de Sainte-Anne. Trois petites maisons en bois avec leurs dépendances se dressaient immédiatement à l'est de l'entrepôt, sur la propriété actuelle de Parcs Canada. Même si les fonctions précises de ces édifices ne sont pas connues, le lien fonctionnel de ces constructions avec le complexe du commerce de la fourrure en fait des ressources culturelles d'importance historique nationale. Bien que la date de disparition de la plupart des bâtisses soit inconnue, l'iconographie ancienne montre des constructions dans le secteur de l'entrepôt jusqu'en 1923. Des niveaux d'occupation reliés au commerce de la fourrure sont vraisemblablement présents sous les remblais aux abords du canal.

Aucune intervention archéologique n'a été effectuée au lieu historique, ce qui prive Parcs Canada et le public de connaissances historiques essentielles pour mettre en valeur les ressources culturelles du site.



**Vue de l'entrepôt**  
Parcs Canada / A. Kedl

---

3. Pour une description architecturale plus complète, veuillez vous référer au texte de l'énoncé d'intégrité commémorative.

---

### **Les ressources mobilières**

La collection archéologique renferme des objets témoins de la fin de la période d'activité du commerce des fourrures dans la région de Montréal. En effet, le sous-sol de la cave du hangar a livré une trentaine d'artefacts datant du premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle tels que des fragments de bols, d'assiettes, de soucoupes et de contenants d'entreposage, de même que des fragments de pipes et de bouteilles diverses.

### **5.1.2 Autres ressources culturelles**

#### ***Les vestiges archéologiques associés à l'occupation par les Sœurs de Sainte-Anne***

À l'intérieur du hangar, on note la présence de divers vestiges associés à la fonction de buanderie (1870-1897), dont deux niveaux d'occupation ainsi que la base d'une bouilloire en maçonnerie. À l'extérieur de l'édifice, mentionnons des vestiges possibles des galeries, apprentis et autres constructions, ajoutés au cours de la période 1861-1910, pour refléter les nouvelles fonctions de l'édifice (dortoir, buanderie, salle de cours, et logis du serviteur). Dans les environs de l'édifice, se retrouvent vraisemblablement des vestiges des anciens aménagements paysagers tels des sentiers, trottoirs, clôtures et jardins. S'ajoutent à cela les vestiges possibles des maisons et des dépendances sises à l'est de l'entrepôt.

### **Les ressources mobilières**

La collection ethnologique compte plus de 370 fragments d'objets archéologiques. Une bonne partie de celle-ci est associée aux

installations de la buanderie (1870-1897). Plusieurs boutons de matériaux variés, des contenants de verre, des objets en fer de fonction indéterminée, une clé, des peignes fins, des pièces de quincaillerie d'architecture, ainsi que des bouts de tuyaux en fer et en céramique rappellent l'activité de cette période.

### **5.1.3 Communication des messages d'importance historique**

Voici la liste des messages d'importance historique nationale à communiquer au lieu historique du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine :

#### **Message clé :**

La région de Montréal a joué un rôle important dans l'histoire du commerce de la fourrure au Canada.

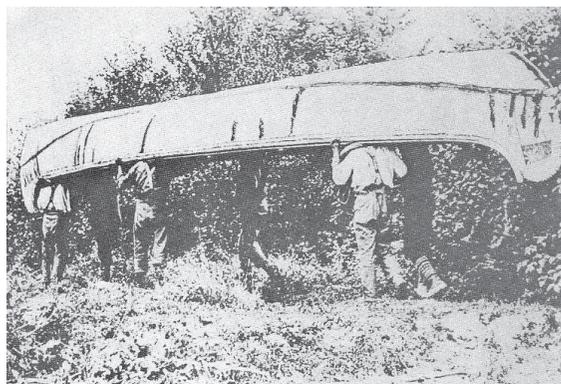
#### **Messages d'appui :**

- Le commerce de la fourrure a joué un rôle important dans le développement économique, politique, social et culturel du Canada;



**Intérieur de l'entrepôt**  
Parcs Canada / S. Fabris

- Le commerce de la fourrure dans la région de Montréal sous-tend aussi bien les activités de traite proprement dites que celles reliées à la gestion de ce commerce, à l'approvisionnement de ses centres d'échange, à l'entreposage des fourrures, à la transformation de cette matière première et finalement à l'exportation des produits bruts ou manufacturés;
- Depuis le début de la course des bois, la région de Montréal occupe une place de premier plan dans le commerce de la fourrure; en retour, ce commerce a été longtemps le catalyseur de son développement;
- Plusieurs habitants de la région de Montréal occupent des positions clés dans la capitalisation et la gestion du commerce pelletier ou encore manœuvrent les canots et voyagent au service des marchands et compagnies de fourrure;
- Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart des grandes entreprises associées au commerce de la fourrure sur le continent nord-américain ont œuvré dans la région de Montréal;
- La Compagnie du Nord-Ouest, regroupement de plusieurs marchands indépendants, et la Compagnie de la Baie d'Hudson fusionnent en 1821; cette fusion renforce la vocation administrative de Montréal dans le domaine du commerce de la fourrure et sonne le glas de sa fonction comme principal lieu de transit des pelleteries;
- La région de Montréal est dotée d'infrastructures associées à toutes les facettes du commerce de la fourrure, notamment des entrepôts, des ateliers et des bureaux administratifs;



**Photographie ancienne d'un canot de fret de la Compagnie de la Baie d'Hudson porté à la manière d'un canot de maître (ou canot de Montréal), c'est-à-dire renversé, le bord reposant sur l'épaule des hommes**  
Bibliothèque et Archives Canada

- Sis en amont des rapides qui bloquent le Saint-Laurent à la hauteur de Montréal, Lachine est le point de départ et d'arrivée des expéditions de traite;
- Alexander Gordon construit à Lachine, en 1803, un entrepôt associé au commerce des fourrures; Lachine constitue alors un important centre d'entreposage de la fourrure et de marchandises de traite;
- La construction de l'entrepôt de Lachine se situe à une époque où le commerce de la fourrure à Montréal est toujours florissant même si d'autres secteurs de l'économie, telle l'industrie du bois, commencent à se développer;
- Cet édifice est aujourd'hui un des derniers témoins des fonctions d'entreposage associées au commerce de la fourrure à Lachine;
- La compagnie de la Baie d'Hudson installe son centre de direction nord-américain à Lachine, en 1826, et achète la propriété de la famille Gordon en 1833;

- Montréal continue d'occuper une place importante à l'échelle mondiale dans l'industrie et le commerce de la fourrure, notamment dans le domaine de la transformation et de la vente au détail.

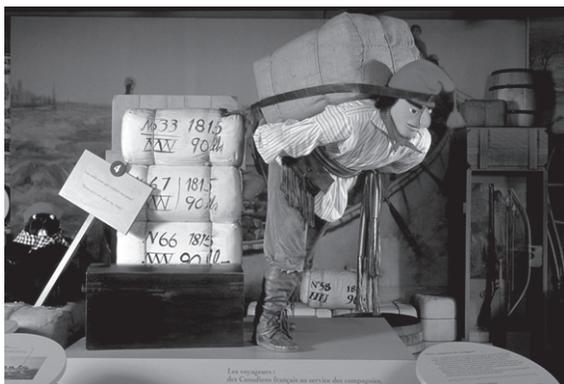
Les messages d'importance historique nationale sont transmis au public par le biais d'une exposition permanente. De facture attrayante, celle-ci relate l'histoire du commerce de la fourrure dans la région de Montréal au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une équipe de guides-interprètes de Parcs Canada assure les services d'interprétation. Ces services consistent en des visites guidées de l'exposition et dans l'animation d'activités thématiques durant les fins de semaine d'été. La visite est libre ou guidée pour les visiteurs individuels, alors que les visiteurs en groupes et les groupes scolaires se voient proposer des programmes spécifiques, entièrement encadrés par les guides-interprètes. Les visites guidées ont une durée variant de 90 à 120 minutes.

Dans sa formulation actuelle, la thématique générale du lieu, définie en 1979, diffère de l'objectif de commémoration de l'énoncé d'intégrité commémorative en faisant intervenir une limite dans le temps. Cette périodisation nuit à l'atteinte de l'intégrité commémorative du lieu et à la diffusion des messages. En effet, les thèmes du commerce de la fourrure avant 1800 et après

1850 et le rôle de Lachine comme principal port intérieur du Canada et lieu d'entreposage sont peu ou pas exploités. Cet état de fait est attribuable au manque de connaissances historiques sur ces sujets, mais aussi au concept de mise en valeur élaboré à l'époque.

Plusieurs des participants à la consultation publique ont émis des commentaires qui concernent l'exposition. On a demandé de présenter toute l'histoire du commerce de la fourrure à Montréal, également d'intégrer l'histoire des personnes ayant participé au commerce de la fourrure et finalement, d'améliorer les explications concernant l'implication des Autochtones dans ce commerce.

L'étendue et la complexité de l'objectif de commémoration, tel qu'il a été mentionné dans l'énoncé d'intégrité commémorative, représentent pour le personnel du lieu un certain nombre de défis. En effet, certaines périodes de la longue histoire du commerce de la fourrure dans la région de Montréal sont beaucoup mieux documentées que d'autres. De plus, les ressources culturelles disponibles ne sont pas également représentatives de toutes les périodes. La présentation de la thématique est très mal servie par les installations actuelles en raison de la faible superficie de la principale ressource culturelle (l'entrepôt et ses abords). La capacité



**Intérieur de l'entrepôt**  
Parcs Canada / S. Fabris



**Activité d'interprétation**  
Parcs Canada / S. Fabris

d'accueil est également très limitée. Le personnel, pour sa part, est confiné à un espace très réduit, ce qui rend la coexistence d'autant plus difficile.

Bien qu'ils ne soient pas directement reliés à l'objectif de commémoration, les messages de niveau 2 n'en sont pas moins importants pour la compréhension de l'histoire du lieu. Ces messages concernent l'occupation de l'entrepôt par les Sœurs de Sainte-Anne. Propriétaires des terrains et bâtiments de la Compagnie de la Baie d'Hudson après 1861, la communauté des Sœurs de Sainte-Anne aménage dans le hangar, des salles de classe pour ses étudiants, des dortoirs et des locaux d'habitation pour son personnel. Plusieurs vestiges archéologiques sont associés à cette occupation par les Sœurs de Sainte-Anne. Actuellement, ces messages sont communiqués au public à l'aide d'une plaque commémorative de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada apposée sur le mur nord-est de l'entrepôt et occasionnellement dans le discours des guides-interprètes.

## 5.2 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine dispose d'installations et de services destinés aux visiteurs. Situé à 12 km du centre-ville de Montréal, le lieu historique est accessible par le transport en commun, à vélo par la piste polyvalente du lieu historique national du Canal-de-Lachine et en voiture. À quelques pas du lieu, un stationnement d'une capacité de 50 véhicules borde le boulevard Saint-Joseph. De là, on accède au lieu historique par un petit pont enjambant le premier canal de Lachine.

Sur le site, les installations et les services sont principalement regroupés à l'intérieur de l'ancien entrepôt. On y trouve un poste d'accueil, les installations sanitaires, un petit



**Accueil des visiteurs**  
Parcs Canada / S. Fabris

comptoir de vente et une salle d'exposition. Cette aire d'exposition, de 174 m<sup>2</sup>, se structure de 8 îlots répartis le long des 4 murs. L'espace central est dévolu aux activités d'interprétation et aux projections audiovisuelles. La capacité d'accueil maximale est de 50 visiteurs à la fois. Aucun îlot ne peut être examiné par plus de 10 visiteurs à la fois.

À l'extérieur, le site offre des aires de détente et de pique-nique, une piste polyvalente et un petit amphithéâtre pouvant accueillir 50 visiteurs. Le lieu est accessible pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs travaux d'entretien du terrain, de la piste cyclable et du stationnement sont effectués par l'arrondissement de Lachine.

## 5.3 Fréquentation et utilisation par le public

Le lieu historique a accueilli ses premiers visiteurs au printemps 1984. La fréquentation du site a crû jusqu'à atteindre un sommet record de 45 000 visiteurs en 1992 (année de la célébration du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal). Par la suite, et surtout à partir de 1995, année de l'instauration d'une tarification, la fréquentation a chuté pour atteindre son plus bas niveau en 2005,

---

soit 12 048 visiteurs<sup>4</sup>. Cette baisse se fait principalement sentir dans le segment des groupes touristiques amenés par des agences et en 2005, par la présence moins soutenue des groupes scolaires.

Cette baisse de fréquentation a également des répercussions sur la composition de la clientèle du lieu. En effet, les groupes scolaires représentent maintenant 26 % de la clientèle. Une enquête portant sur le profil des visiteurs individuels, menée en 2001<sup>5</sup>, a permis de dégager le portrait type de la clientèle qui fréquente le site.

La clientèle du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est constituée de Québécois à 58 % et 11 % proviennent des autres provinces canadiennes. La grande région de Montréal (dans un rayon de 30 km) fournit à elle seule 47 % des visiteurs. Les visiteurs étrangers représentent 31 % des visiteurs, 8 % des États-Unis et 23 % d'autres pays, principalement de l'Europe (15 % de la France). Pour un bon nombre d'entre eux (82 %), il s'agissait d'une première visite. Les visiteurs autonomes passent en moyenne 44 minutes dans la salle d'exposition, alors que les groupes d'adultes et les groupes scolaires bénéficient d'une visite commentée de 60 minutes. Des programmes spécifiques de visite existent pour les catégories de groupes suivants : les groupes scolaires, socioculturels, touristiques, en apprentissage du français et les scouts. Quant aux visiteurs individuels, ils se voient offrir des activités thématiques durant les fins de semaine de l'été.

Lors de la consultation publique, plusieurs personnes présentes ont signalé l'importance d'améliorer la signalisation à proximité du lieu.

Ceci permettrait aux passants et aux utilisateurs de la piste polyvalente d'identifier le lieu historique et de comprendre qu'il est ouvert au public.

## 5.4 Les réseaux national et régional

Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine fait partie du réseau des lieux historiques nationaux, d'où sa valeur comme élément qui commémore des volets du patrimoine canadien. Il est, en outre, l'un des sites du réseau national qui commémorent la traite des fourrures au Canada. Il a un lien historique étroit avec le lieu historique national du Fort-Témiscamingue. Enclavé dans le site du canal historique de Lachine, l'entrepôt du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine possède une thématique en continuité avec celle du canal.

L'entrepôt est localisé au cœur du Vieux-Lachine, un ensemble architectural et historique important de l'île de Montréal. Avec ses maisons d'époque, ses églises, ses presbytères et ses couvents à valeur patrimoniale, ce quartier témoigne éloquemment de l'histoire locale. Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est à proximité du musée de Lachine, comprenant notamment le lieu historique national de la maison LeBer-LeMoine, de l'église des Saints-Anges, de l'église St-Andrew's Presbyterian, de l'église et du cimetière St-Stephen's et de l'ensemble conventuel de Sainte-Anne<sup>6</sup>. Les rapides de Lachine, situés un peu à l'extérieur du pôle de Lachine, sont également reconnus d'importance historique nationale.

---

4. De ces 12 048 visiteurs, 3 118 provenaient de groupes scolaires, 2 257 d'autres groupes et 6 673 étaient des visiteurs individuels.

5. Voir l'étude sur le profil des visiteurs individuels, 2001, réalisée par le Service du marketing et des affaires du programme de Parcs Canada, 2002.

6. La liste des lieux de mémoire provient du mémoire déposé par la Société d'histoire de Lachine dans le cadre des consultations publiques de septembre 2006.

---

## 5.5 Les liens avec la communauté locale et régionale

Depuis son ouverture en juin 1984, le lieu historique collabore activement avec plusieurs organismes et individus du milieu. Pour la communauté locale, le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est une ressource prestigieuse qui fait office de vitrine patrimoniale. Au fil des années, l'équipe du lieu historique national a également tissé des liens étroits avec le milieu scolaire. Sa clientèle dans ce segment correspond aux écoles des commissions scolaires de la grande région métropolitaine.

Le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est reconnu auprès des intervenants touristiques de la région comme un attrait susceptible d'intéresser les clientèles locales, régionales et touristiques. Il est d'ailleurs situé dans le Vieux-Lachine qui est devenu un pôle culturel, naturel et patrimonial. Lachine est devenu une destination de choix selon le site web de la ville de Montréal<sup>7</sup>. Depuis l'ouverture du lieu historique et même avant, de fructueuses relations ont été établies avec l'arrondissement de Lachine et particulièrement avec le service des loisirs et de la culture dont dépend le musée local, le musée de Lachine. D'ailleurs, à l'été 2006, une nouvelle activité très populaire « Archéo-Lachine » a été mise en place grâce à la collaboration du musée de Lachine, du lieu historique du Canal-de-Lachine et du lieu historique du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. L'équipe du lieu historique entretient également de bons rapports avec les sociétés historiques locales et avec le musée Sainte-Anne de Lachine.

De plus, le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine est membre de nombreux organismes locaux et régionaux : le Pôle des Rapides, organisme de promotion des attraits patrimoniaux et récréotouristiques du sud-ouest; le Bureau touristique du West Island; la Société des Attractions Touristiques du Québec; la Société des directeurs de musées montréalais (participation annuelle à la journée internationale des musées de Montréal); l'Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal; le Regroupement des musées d'Histoire de Montréal; la Chambre de commerce de Lachine; la Communauté mohawk de Kahnawake.

Lors des consultations publiques de septembre 2006, plusieurs membres du public et d'organismes partenaires se sont déplacés pour faire part de propositions afin d'intensifier les partenariats et les possibilités de collaboration.

## 5.6 Administration et opérations

Le gouvernement du Canada s'est engagé envers l'objectif du développement durable. Il œuvre à prévenir la pollution et à protéger l'environnement dans l'exercice de ses fonctions. L'Agence Parcs Canada est l'une des agences visées par l'initiative *Développement durable dans les opérations gouvernementales* et est tenue de préparer des stratégies de développement durable. Ces stratégies ont pour objectif d'assurer que les ministères et les organismes concernés tiennent systématiquement compte de considérations d'ordre environnemental, économique et

---

7. <http://ville.montreal.qc.ca>

---

social dans leurs processus décisionnels. L'Agence Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement des efforts qu'elle a déployés pour assumer ses responsabilités environnementales.

Parcs Canada est chef de file dans la gérance des ressources naturelles et culturelles. Les intervenants et le public le reconnaissent et s'attendent à ce que les activités et les installations soient gérées de façon à ne

compromettre aucune ressource. L'Agence a donc une responsabilité spéciale dans son mode de gestion des installations des parcs et des lieux historiques, des collectivités entourant les parcs et des activités commerciales.

L'unité de gestion de l'Ouest du Québec possède un système de gestion de l'environnement où certaines des mesures préconisées s'appliquent au lieu historique du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine.





**LÉGENDE**

-  RESSOURCES HISTORIQUES
-  MONUMENT DU MASSACRE DE LACHINE
-  PASSERELLE AU DESSUS DU CANAL
-  ENTREPÔT
-  VESTIGES D'UN BÂTIMENT
-  VESTIGES D'UN BÂTIMENT
-  VESTIGES D'UN BÂTIMENT
-  VESTIGES D'UN BÂTIMENT

0 10 20 30 40 50 mètres



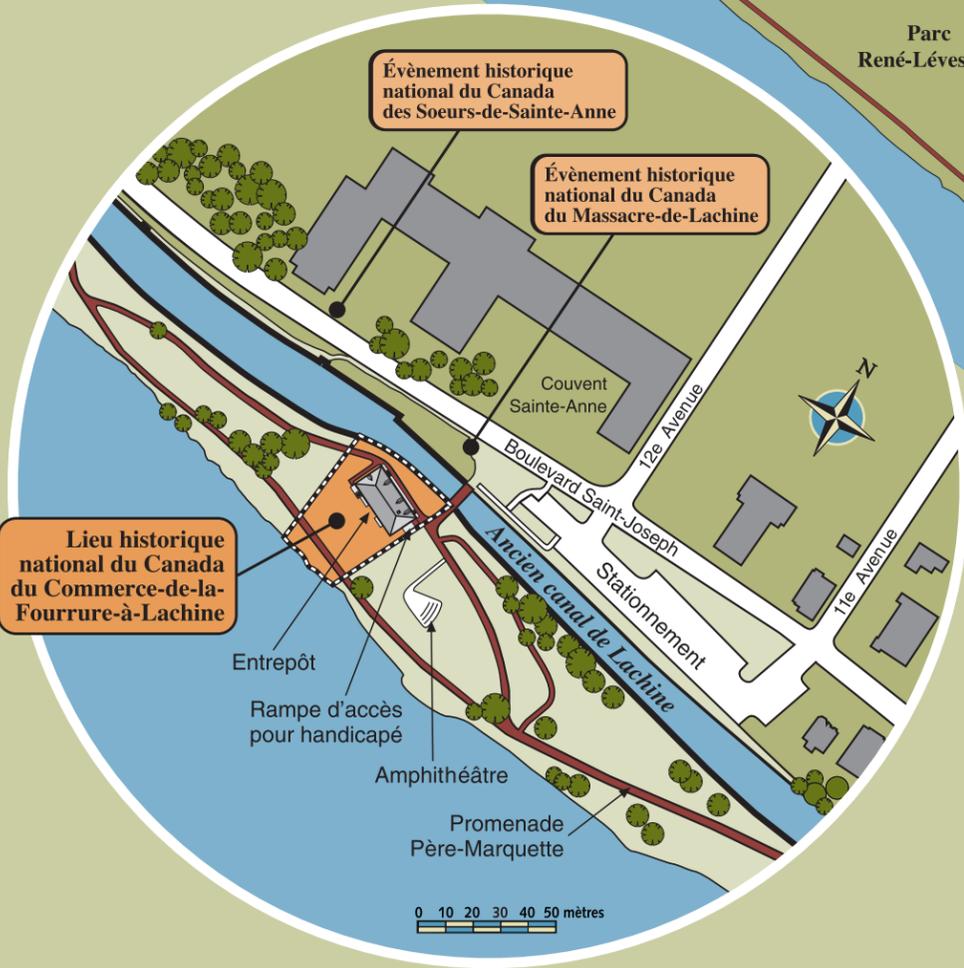
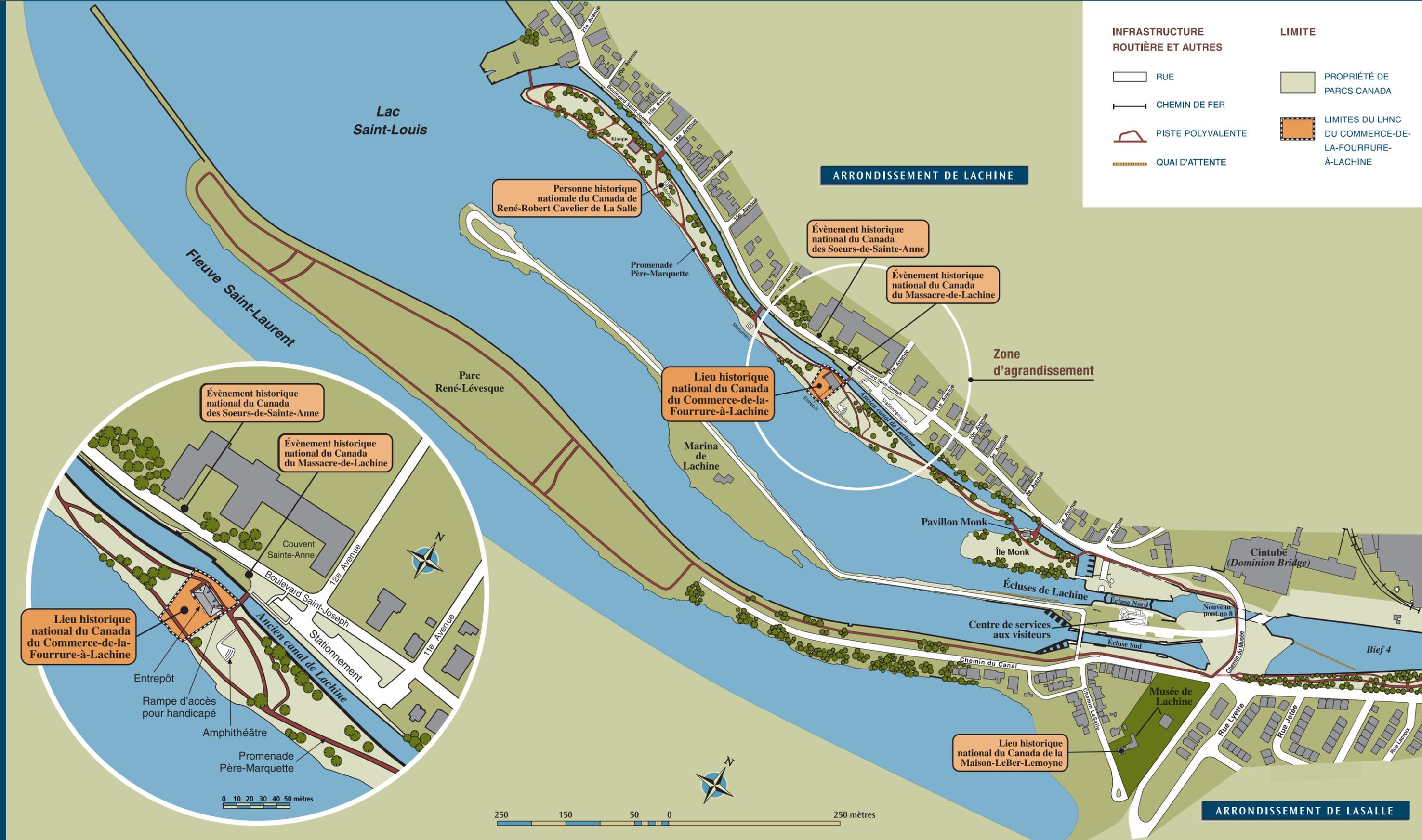


INFRASTRUCTURE  
ROUTIÈRE ET AUTRES

-  RUE
-  CHEMIN DE FER
-  PISTE POLYVALENTE
-  QUAI D'ATTENTE

LIMITE

-  PROPRIÉTÉ DE PARCS CANADA
-  LIMITES DU LHNC DU COMMERCE-DE-LA-FOURRURE-À-LACHINE





---

## 6. Regard vers l'avenir

Les lignes qui suivent expriment, sur un horizon de quinze ans, la vision qu'entretiennent Parcs Canada et ses partenaires à l'égard du devenir du lieu historique national. S'appuyant sur les lois et les politiques en vigueur à Parcs Canada, cette vision se préoccupe d'assurer l'intégrité commémorative du lieu, d'offrir une expérience mémorable aux visiteurs et de participer à la sensibilisation du public par des services éducatifs et de diffusion externe. Les objectifs et les mesures de gestion proposés plus loin dans le document ont pour but de permettre l'atteinte de cette vision.

- Le lieu historique demeure un lieu protégé, dont les ressources culturelles, particulièrement l'entrepôt, demeurent en excellent état d'intégrité.
- Les éléments du paysage sont documentés et valorisés; ce qui permet d'expliquer les interrelations entre le bâti, les composantes du paysage, les vestiges d'anciens bâtiments et des infrastructures.
- Le lieu historique est un lieu de découverte et d'apprentissage qui présente le commerce de la fourrure dans la région de Montréal. Le lieu met en lumière les messages rattachés à l'énoncé d'intégrité commémorative.
- Le nombre de visiteurs est en lien avec la qualité des expériences offertes. Les attentes des visiteurs sont étudiées, ce qui permet d'offrir des expériences de visite à la hauteur de celles-ci. Ces expériences diversifiées font d'ailleurs en sorte de rejoindre de nouvelles clientèles.
- Les lieux historiques nationaux du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine et du Canal-de-Lachine sont deux lieux historiques qui se complètent tout en conservant chacun leur caractère particulier.
- L'implication de collaborateurs de la communauté régionale, dont les Autochtones, permet de bonifier l'offre d'activités et de services.
- Le lieu historique a mis en place une stratégie pour la gestion des ressources et le développement durable. Il influence la communauté par son leadership environnemental qui favorise un environnement sain pour les humains, les ressources culturelles et les ressources biophysiques.



**Activité d'interprétation**  
Parcs Canada / S. Fabris



---

## 7. Les objectifs et les mesures de gestion

Grâce aux objectifs et aux mesures de gestion décrits ici, l'Agence Parcs Canada pourra réaliser la vision proposée pour le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine, garantir son intégrité commémorative et offrir une visite de qualité de même qu'un programme de diffusion externe efficace. Pour ce faire, elle s'appuiera sur ses propres efforts et aussi sur la collaboration et le partenariat.

### 7.1 Protection du patrimoine

La protection des ressources culturelles constitue l'une des composantes fondamentales du mandat de Parcs Canada. La protection d'un lieu est essentielle à sa commémoration. Sans protection adéquate, les ressources culturelles ne résisteront pas aux effets du temps et les visiteurs ne pourront y avoir accès, en profiter et les apprécier. La gestion des ressources culturelles s'applique à la gestion de l'ensemble du lieu autant qu'à chacune de ses ressources culturelles. Les objectifs et les mesures de gestion afférentes qui sont énoncés ci-après s'appliquent au lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine dans son ensemble.

#### 7.1.1 Objectifs :

- Gérer le lieu conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- Préserver les éléments qui caractérisent le paysage du site et maintenir les interrelations spatiales et visuelles entre ses différentes composantes.

- S'assurer que les aménagements tiennent compte de l'organisation spatiale historique du lieu et respectent son caractère patrimonial.
- Communiquer au public la valeur historique des ressources culturelles.
- Protéger les murs et les autres éléments originels du bâtiment traduisant son évolution historique.
- S'assurer que les vestiges archéologiques soient identifiés et que leur intégrité soit protégée.
- Protéger l'intégrité physique des ressources mobilières.

#### 7.1.2 Mesures de gestion :

- Effectuer des recherches historiques associées aux travaux archéologiques et à la présentation des messages contextuels : recherche sur les maisons associées à l'entrepôt, les autres entrepôts dans le secteur, les installations de Simpson en face de l'entrepôt, les actions des marchands.
- Effectuer les interventions archéologiques (inventaire, évaluation et fouilles sectorielles), notamment en ce qui a trait à la présence autochtone, la recherche sur les maisons associées à l'entrepôt et l'examen des berges (vestiges de quai).
- Instaurer un système de surveillance continue ou de *monitoring* des vestiges des ressources culturelles.

- Assurer l'intégration des interventions archéologiques et la protection des ressources archéologiques aux travaux d'ingénierie et d'aménagement effectués au lieu historique.
- Faire une analyse de l'enveloppe de l'entrepôt et obtenir des recommandations pour éliminer les problèmes de variation du taux d'humidité de l'entrepôt. Apporter les correctifs appropriés.

## 7.2 Mise en valeur du patrimoine et éducation du public

Parcs Canada a la responsabilité de communiquer efficacement au public les motifs qui justifient l'importance du lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. Les activités de mise en valeur sur place et les programmes de diffusion externe sont des moyens de s'acquitter de cette responsabilité.

### 7.2.1 Objectifs :

- Communiquer au public la valeur historique des ressources culturelles.
- Communiquer efficacement au public les messages d'importance historique nationale :
  - en privilégiant l'utilisation optimale des ressources culturelles qui symbolisent et caractérisent l'importance nationale du lieu, permettant ainsi de comprendre les liens entre ces ressources, l'histoire du lieu et son importance nationale;
  - en présentant ces messages dans leur intégrité selon des données rigoureuses et documentées;
  - en les présentant aux visiteurs de manière à ce qu'ils en retirent une bonne compréhension;
  - en mettant en place des méthodes et des instruments de mesure pour déterminer l'efficacité de la transmission de ces messages.

- Communiquer au public le positionnement du lieu dans les réseaux national et régional du patrimoine.

### 7.2.2 Mesures de gestion :

- Développer un plan de mise en valeur qui intégrera les principaux messages d'importance historique nationale de l'énoncé d'intégrité commémorative tout en assumant les notions de confort et de satisfaction des attentes des clientèles.
- Effectuer des recherches historiques afin de mieux comprendre les liens entre le Canal-de-Lachine et le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine et les intégrer dans les présentations au public.
- Mesurer la compréhension des messages d'importance historique nationale par les visiteurs.
- Améliorer le site web pour transmettre les informations aux clientèles qui ne peuvent se rendre au lieu historique.

## 7.3 Expérience des visiteurs

La présence de visiteurs au lieu historique est une condition essentielle à la présentation des ressources culturelles et à la communication des messages d'importance historique nationale identifiés. La visite du lieu demeure le moyen privilégié de sensibilisation à la valeur des ressources culturelles et aux messages d'importance historique nationale qui s'y rattachent.

Parcs Canada cherchera à accroître puis à optimiser la fréquentation du lieu. À cet effet, nous proposons de miser sur les forces qui caractérisent cette organisation, soit l'accueil personnalisé, la visite guidée, l'animation, la découverte, la connaissance, l'échange et le divertissement. Cette section concerne les éléments qui permettront d'offrir aux visiteurs une expérience agréable et mémorable permettant de découvrir et d'apprécier le lieu.

---

### 7.3.1 Objectifs :

- Mieux connaître les besoins, les intérêts et les attentes des clientèles actuelles et potentielles.
- Offrir aux différentes clientèles des expériences de visite diversifiées, significatives et de haute qualité, correspondant aux besoins et aux intérêts spécifiques des visiteurs.
- Favoriser l'implication de la communauté régionale pour la bonification de l'offre de services au lieu historique national.
- Prendre les mesures nécessaires pour accroître puis optimiser la fréquentation du lieu historique, tout en préservant la qualité de l'expérience de visite et son intégrité commémorative.

### 7.3.2 Mesures de gestion :

- Mieux signaler la présence du lieu historique aux gens qui utilisent la piste polyvalente et collaborer avec l'arrondissement de Lachine pour améliorer la signalétique sur le boulevard Saint-Joseph.
- Développer un programme de communication pour rejoindre les clientèles cibles et stimuler la fréquentation du lieu historique.
- Faire de la recherche pour mieux comprendre les attentes et les besoins des visiteurs actuels et potentiels.
- Mesurer la satisfaction et l'expérience des visiteurs.
- Assurer la mesure et la documentation de la fréquentation du lieu historique et de l'utilisation des services guidés.
- Améliorer le site web, pour mieux répondre aux besoins des visiteurs.
- Préparer et mettre à jour les plans de sécurité publique et d'application de la loi.

## 7.4 Partenariats et participation de la collectivité

L'Agence Parcs Canada est déterminée à s'inspirer de réussites antérieures et à créer de nouvelles relations et de nouvelles occasions de coopération avec la collectivité, les municipalités, les groupes à vocation patrimoniale locaux et régionaux ainsi que les Autochtones.

### 7.4.1 Objectifs :

- Collaborer avec l'industrie touristique régionale pour assurer une bonne visibilité du lieu et augmenter sa notoriété.
- Participer, en tant que lieu historique national, à l'essor de la vie socioculturelle locale et régionale et à la valorisation du patrimoine culturel local et régional.
- Développer le sentiment d'appartenance et l'appropriation du lieu par les gens du milieu et les organismes locaux et régionaux, particulièrement les Autochtones.

### 7.4.2 Mesures de gestion :

- Poursuivre et intensifier la concertation et la collaboration avec les intervenants touristiques locaux et régionaux dans le but d'échanger des clientèles et de bonifier l'offre de services.
- Intégrer les gens du milieu et les organismes locaux et régionaux, particulièrement les Autochtones, aux projets de mise en valeur et l'organisation d'activités spéciales.
- Créer une table de concertation afin que le lieu historique s'intègre mieux à sa région et qu'il continue à développer le partenariat et le sentiment d'appartenance au lieu historique.

---

## **7.5 Administration et opérations**

### **7.5.1 Objectif :**

- Adopter des pratiques environnementales saines dans l'ensemble des opérations et travailler continuellement à améliorer le rendement environnemental du lieu historique.

### **7.5.2 Mesure de gestion :**

- Mettre à jour et exécuter le plan de gestion environnementale du lieu.

---

## 8. Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

L'examen du plan directeur du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine a été réalisé en conformité avec la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (1999). La mise en œuvre des mesures de gestion du plan directeur favorise l'intégrité commémorative du lieu et la protection de ses ressources culturelles. Le tout est en accord avec l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu. L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée à partir de la version préliminaire du plan directeur afin de pouvoir incorporer les mesures d'atténuation proposées avant que ne soit prise une décision sans appel quant aux mesures de gestion. Ceci a permis d'ajuster le plan préliminaire en conséquence. L'analyse démontre qu'il y a peu de sources de stress et que la majorité des sources de stress ont un impact

faible ou nul. Les effets potentiels négatifs peuvent être atténués par l'application de mesures techniques connues ou d'autres moyens dont on a prouvé l'efficacité dans le passé. Des évaluations environnementales plus approfondies des projets devront être faites à une étape ultérieure de la planification, alors que suffisamment de détails quant à leur réalisation seront connus. Les résultats de cette évaluation environnementale stratégique permettent de conclure que, sur la base des informations disponibles, les mesures de gestion retenues pour ce site sont acceptables. Dans l'ensemble, les mesures stratégiques qui y sont présentées appuient le mandat et les politiques de gestion de Parcs Canada. Cet exercice conclut que le plan directeur du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine permet une mise à niveau et une amélioration de l'intégrité commémorative.



---

## 9. Mise en œuvre

Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada s'appuiera sur ce plan directeur pour orienter la gestion du lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine. La stratégie de mise en œuvre décrite dans le tableau présenté dans les prochaines pages établit l'ordre de priorité des mesures de gestion qui seront mises en place pendant la période d'application du plan. D'ailleurs, cette liste de priorités tient compte des commentaires émis lors de la consultation publique. L'Agence Parcs Canada a recours à son processus annuel de planification d'affaires pour déterminer comment elle réalisera ses objectifs. Au cours des prochaines années,

l'unité de gestion de l'Ouest du Québec s'efforcera le plus possible, à partir des niveaux budgétaires actuels, de crédits supplémentaires ponctuels dont elle pourrait bénéficier et par le biais d'ententes de partenariat avec le milieu, d'implanter les mesures de gestion prioritaires préconisées.

Les progrès de la mise en œuvre de ce plan directeur seront évalués annuellement dans le cadre du processus de planification d'affaires. Dans cinq ans, le plan directeur fera l'objet d'un examen approfondi destiné à évaluer sa progression et à évaluer les nouveaux enjeux qui se présenteront.

PROTECTION DU PATRIMOINE	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Assurer l'intégration des interventions archéologiques et la protection des ressources archéologiques aux travaux d'ingénierie et d'aménagement effectués au lieu historique.	X	X	X	X	X
Faire une analyse de l'enveloppe de l'entrepôt et obtenir des recommandations pour éliminer les problèmes de variation du taux d'humidité de l'entrepôt.	X	X	X	X	X
Effectuer des recherches historiques associées aux travaux archéologiques et à la présentation des messages contextuels.		X	X		

<b>MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET ÉDUCATION DU PUBLIC</b>					
	<b>Année 1 2007-2008</b>	<b>Année 2 2008-2009</b>	<b>Année 3 2009-2010</b>	<b>Année 4 2010-2011</b>	<b>Année 5 2011-2012</b>
Mesurer la compréhension des messages d'importance historique nationale par les visiteurs.	X	X			
Effectuer des recherches historiques afin de mieux comprendre les liens entre le Canal-de-Lachine et le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine et les intégrer dans les présentations au public.		X	X		
Améliorer le site Web pour transmettre les informations aux clientèles qui ne peuvent se rendre au lieu historique.		X	X		

<b>EXPÉRIENCE DES VISITEURS</b>					
	<b>Année 1 2007-2008</b>	<b>Année 2 2008-2009</b>	<b>Année 3 2009-2010</b>	<b>Année 4 2010-2011</b>	<b>Année 5 2011-2012</b>
Mieux signaler la présence du lieu historique aux gens qui utilisent la piste polyvalente et collaborer avec l'arrondissement de Lachine pour améliorer la signalétique sur le boulevard Saint-Joseph.	X	X			
Développer un programme de communication pour rejoindre les clientèles cibles et stimuler la fréquentation du lieu historique.	X	X	X	X	X
Assurer la mesure et la documentation de la fréquentation du lieu historique et de l'utilisation des services guidés.	X	X	X	X	X
Mesurer la satisfaction et l'expérience des visiteurs.		X			
Améliorer le site Web, pour mieux répondre aux besoins des visiteurs.		X	X		
Faire de la recherche pour mieux comprendre les attentes et les besoins des visiteurs actuels et potentiels.			X	X	
Préparer et mettre à jour les plans de sécurité publique et d'application de la loi.				X	

---

**PARTENARIATS, PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ ET ADMINISTRATION**

	<b>Année 1 2007-2008</b>	<b>Année 2 2008-2009</b>	<b>Année 3 2009-2010</b>	<b>Année 4 2010-2011</b>	<b>Année 5 2011-2012</b>
Poursuivre et intensifier la concertation et la collaboration avec les intervenants touristiques locaux et régionaux dans le but d'échanger des clientèles et de bonifier l'offre de services.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Intégrer les gens du milieu et les organismes locaux et régionaux, particulièrement les Autochtones, aux projets de mise en valeur et l'organisation d'activités spéciales.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Créer une table de concertation afin que le lieu historique continue à développer le partenariat et le sentiment d'appartenance au lieu historique.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
Mettre à jour et exécuter le plan de gestion environnementale du lieu.	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>



---

# Annexe A

## Bibliographie

Parcs Canada, « Étude sur le profil des visiteurs individuels 2001 », Service du marketing et affaires du programme, Québec, Centre de services du Québec, 2002.

Parcs Canada, « Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine », janvier 2000.

Parcs Canada, « Évaluation de l'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine », janvier 2006.

Parcs Canada, « Document d'orientation : lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine », septembre 2006.

Parcs Canada, « Rapport de consultation publique dans le cadre de la préparation du plan directeur », octobre 2006.

Parcs Canada, *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, 127 pages.

Parcs Canada, Service du marketing et des affaires du programme, Rapports statistiques de 1984 à 2005.

Parcs Canada, « Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada », décembre 2000, 127 pages.

Parcs Canada, *Guide de rédaction des énoncés d'intégrité commémorative*, Sa Majesté la reine du chef du Canada, 2002, 21 pages et annexes.

Parcs Canada, *Loi sur les lieux et monuments historiques*, 1995.

Parcs Canada, *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, 1998.



---

# Annexe B

## Sommaire de l'évaluation d'intégrité commémorative

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* indique qu'il importe, dans l'intérêt national, d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et que Parcs Canada doit rendre compte régulièrement au Parlement de l'état des aires patrimoniales protégées qui lui sont confiées. L'évaluation de l'état d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canada du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine répond à cette exigence. Une telle évaluation fournit également à la direction du lieu de l'information relative aux points forts et aux points

faibles de celui-ci quant à son intégrité commémorative. Cette évaluation se fonde sur l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu et sur la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada. Elle respecte aussi les normes indiquées dans le *Guide de cotation pour l'évaluation de l'intégrité commémorative*.

L'évaluation, confiée à une équipe multidisciplinaire, a été réalisée le 15 août 2005.

La cote globale de l'intégrité commémorative de ce lieu, selon une échelle de un à dix, est de **8** (J J V). Il s'agit d'une altération mineure. On ne rapporte aucune menace qui pèse sur le lieu et qui pourrait avoir une incidence sur le lieu même ou sur ses ressources et entraîner une dégradation importante sauf en ce qui concerne le problème d'humidité dans l'entrepôt qui met en danger les poutres et les cadres.

Les principales forces identifiées durant l'évaluation sont :

- Les ressources sont, à quelques exceptions, en bon état, il n'y a pas de menace immédiate au site.
- Le site respecte et applique la politique sur les ressources culturelles.
- Il y a une volonté et une capacité de l'équipe de guides-interprètes pour pallier les manques de l'exposition.
- La satisfaction des visiteurs est élevée pour l'expérience actuelle, mais nous savons que l'exposition doit être modifiée.

COTE GLOBALE DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	
Marque totale	État de l'intégrité commémorative
10	Non altéré
9	<b>Altération mineure</b>
<b>8</b>	
7	
6	Altération modérée
5	
4	
3	Altération majeure
2	
1	Altération sérieuse

---

Les principaux enjeux identifiés au cours de l'évaluation sont :

- Exposition datant de 21 ans présentant un problème dans les messages. Certains messages sont manquants, tels que le commerce de la fourrure à Montréal avant 1800, période française et américaine, le rôle de Lachine comme principal port intérieur du Canada et lieu d'entreposage.
- Besoins d'effectuer des recherches archéologiques et historiques (absence d'un inventaire des sites archéologiques et d'un plan de conservation, besoin de recherches historiques pour mieux comprendre comment faire le lien entre le Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine et le Canal-de-Lachine).

Les résultats de l'évaluation sont :

<b>L'ÉTAT DES RESSOURCES</b>	<b>J+</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	
Ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation	<b>V</b>
Autres ressources	<b>J</b>
Types de ressources culturelles :	
I. Lieu désigné	<b>S.O.</b>
II. Paysages et éléments paysagers	<b>V</b>
III. Bâtiment et structures	<b>J+↓</b>
IV. Sites archéologiques	<b>J</b>
V. Objets	<b>V</b>
Autres ressources patrimoniales	<b>S.O.</b>
<b>EFFICACITÉ DES COMMUNICATIONS</b>	<b>J</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	
Motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national	<b>J-</b>
Messages non liés aux motifs qui justifient la désignation	<b>J</b>
Efficacité des médias	<b>V</b>
Compréhension du public	<b>R</b>
Étendue et complexité des perspectives présentées	<b>J</b>
Valeurs générales des lieux historiques nationaux	<b>V</b>
<b>PRATIQUES DE GESTION</b>	<b>V-</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	
Inventaire et évaluation des ressources culturelles	<b>J</b>
Respect des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles	<b>V-</b>
Archives et registres	<b>V</b>
Programmes d'entretien	<b>J</b>
Suivi et mesures correctives	<b>V-</b>

Légende :

**V : Vert** : Bien, efficace ou actuellement sans lacune. Les indicateurs en vert ne représentent aucune menace pour l'intégrité commémorative du lieu.

**J : Jaune** : Passable ou lacune de légèreté à modérée. Des améliorations sont nécessaires.

**R : Rouge** : Mauvais, inefficace, ayant des lacunes sérieuses ou l'absence de caractéristique importante.

**S.O.** : Sans objet; la question ne s'applique pas.

**+ ou -** : L'état actuel du lieu se situe à la limite supérieure ou inférieure de la cote de couleur.

**↑ ou ↓** : Indique une tendance vers l'amélioration (↑) ou la détérioration (↓).

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le directeur général  
de Parcs Canada, 2007  
N° de cat. : R64-105/51-2007F  
ISBN : 0-662-72768-1  
This publication is also available in English.